

DATE DE PUBLICATION : 6 juin 2016

Le directeur général de la Stabilité financière
et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1^{er} novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Emmanuelle ASSOUAN, directrice des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement M^{me} Emmanuelle ASSOUAN peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leurs services respectifs.

Fait à Paris, le 6 juin 2016

Denis BEAU